



Combs la Ville, 24 août 2016.

Monsieur le Directeur
La Poste
Plate Forme Colis
Moissy Cramayel.

Monsieur le Directeur,

Comme souvent, en période estivale, des arrêtés sont pris pour interdire la circulation de poids lourds.

D'après nos informations, cette situation s'est produite le 15 août. Il aurait été demandé aux agents de rester chez eux vu qu'aucun camion ne viendrait sur le site.

Nous apprenons qu'il serait demandé aux dits agents de « rendre » cette journée.

Pour la CGT FAPT 77, une telle demande n'est pas recevable. C'est l'employeur qui a imposé ce jour de repos à son personnel. Ce dernier ne doit donc pas être pénalisé.

L'année 2016 est déjà en soit une année spéciale :

- Année bissextile
- 1^{er} mai et 8 mai sont tombés un dimanche.

Nous n'avons pas vu La Poste proposer un dispositif pour rendre ces 3 journées...

Nous vous demandons donc, toujours si notre information est exacte, de ne pas demander à des agents de venir travailler – de fait – gratuitement pour récupérer une journée chomée qu'ils n'avaient pas demandés. Comme le veut l'adage : « Donner, c'est donner. Reprendre, c'est voler ».

Dans l'attente de vous lire, recevez, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour la CGT FAPT 77
Hassan SAMNI
Secrétaire Général.